

ALERTE ÉVÈNEMENT

Tâche :

Boulonnage

Équipement :

Boulonneuse MacLean

Risque :

Chute en hauteur

Cause :

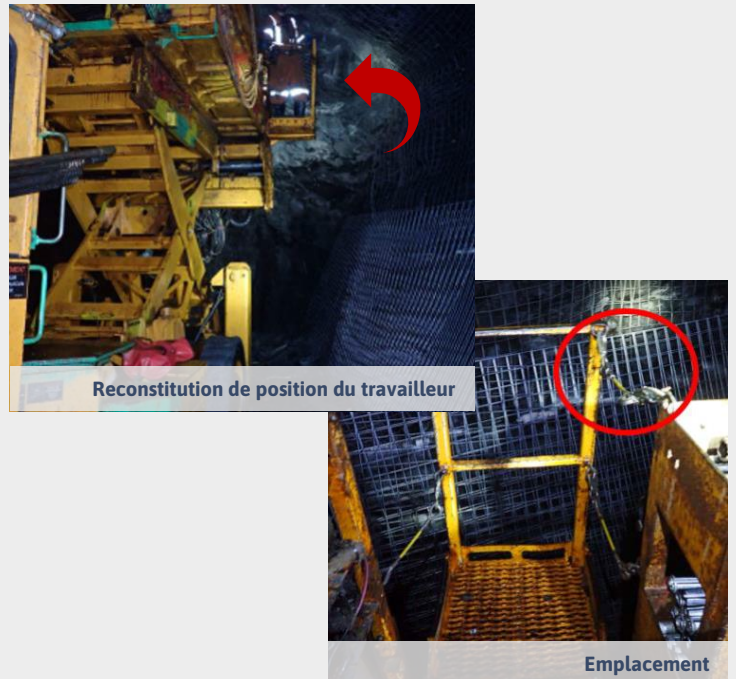
Rupture d'un garde-corps en câble d'acier

SOMMAIRE DE L'ÉVÈNEMENT

Un travailleur effectuait du boulonnage d'un front de taille et se trouvait sur la passerelle amovible à droite de la plateforme. Alors qu'il saisissait la perche de peinture, il s'est appuyé sur le garde-corps constitué de câbles de sécurité en acier. Le câble supérieur a cédé et le travailleur a dû se retenir pour éviter une chute d'environ 3,6 mètres.

Le travailleur n'a pas été blessé et a rapporté l'évènement à son superviseur. À la suite de sa déclaration, des vérifications ont été effectuées sur tous les équipements utilisant ce type de câble de sécurité, ainsi que ceux en inventaire.

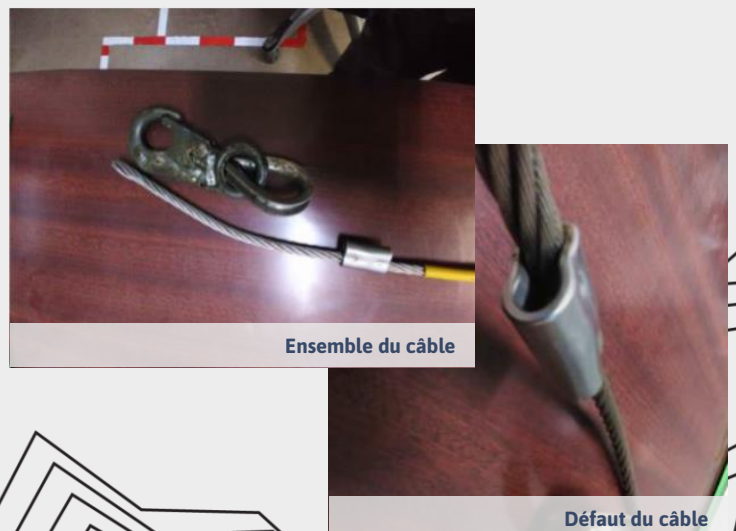
Un second câble de sécurité présentant exactement le même défaut a été trouvé en inventaire.



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Défaut du câble d'acier dont la bague n'était pas pressée, ce qui a provoqué la rupture lorsque soumis à une charge.

L'ensemble des inspections effectuées sur l'équipement n'a pas permis de détecter le défaut de fabrication du câble de sécurité (inspection avant départ, entretien préventif, carte de travail, etc.).



ALERTE ÉVÉNEMENT

⚠ CAUSES IMMÉDIATES

- ▶ Le câble de sécurité utilisé comme garde-corps était défectueux

⚠ CAUSES FONDAMENTALES

- ▶ Défaut de fabrication du câble de sécurité chez le fournisseur (erreur humaine selon le fournisseur)
- ▶ Absence de contrôle de la qualité chez le fournisseur (# de lot, date, etc.)
- ▶ Absence de critère spécifique au fournisseur lors de la commande du câble de sécurité
- ▶ Absence de vérification des composantes du câble de sécurité lors de l'installation
- ▶ Les critères des inspections effectuées sur l'équipement n'ont pas permis d'identifier le défaut de fabrication (inspection avant départ, entretien préventif, carte de travail, etc.)

JUN2024

! RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION

À la suite du partage de l'évènement, voici quelques recommandations générales qui pourraient être mises en place afin d'éviter une situation semblable :

- ▶ Inclure un critère de vérification par force physique sur les câbles de sécurité des garde-corps lors des différentes inspections
- ▶ Inclure le nouveau critère d'inspection à la formation des utilisateurs
- ▶ Partager les conclusions de l'enquête afin de sensibiliser les utilisateurs des équipements munis de câbles de sécurité comme garde-corps
- ▶ Mettre en place des critères de sélection pour les câbles de sécurité de remplacement pour offrir le même niveau de sécurité que ceux d'origine
- ▶ Mettre en place un système de traçabilité des équipements de sécurité

🌐 POUR ALLER PLUS LOIN

- ① [Décret 80-2023 modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines \(RSSM\)](#)
- ① [Appareil de levage de personne — Modernisation du CSTC \(à venir\)](#)
- ① [Bonnes pratiques lors de l'utilisation d'une nacelle de type 2b](#)
- ① [Gardez les pieds au sol, même en hauteur \(CNESST\)](#)

Nous vous invitons à communiquer avec l'APSM pour partager un événement afin de sensibiliser l'ensemble du secteur minier



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur minier